

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION (Année scolaire 2023-2024)
1^{er} TRIMESTRE du 11/09/2023 au 22/12/2023

CLASSE DE 3EME

NOM : PRENOM :
CLASSE : Tél. fixe : Portable (parents) :

CONDITIONS D'INSCRIPTION PAR PRIORITÉ :

- Elève utilisant les transports scolaires.
- Elève ayant cours deux demi-journées (matin et après-midi).

Mettre une croix pour les jours de repas choisis.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Le trimestre comprend :	12 lundis	à	4.20	=	50.40 €
	12 mardis	à	4.20	=	50.40 €
	12 jeudis	à	4.20	=	50.40 €
	12 vendredis	à	4.20	=	50.40 €

En fonction des jours choisis, le MONTANT TOTAL À PAYER pour le 1^{er} trimestre est de
(Exemple de calcul : un élève déjeunant le lundi, mardi, jeudi et vendredi paiera : $50.40 + 50.40 + 50.40 + 50.40 = 201.60$ €)

PAIEMENT :

- par chèque libellé à l'ordre de **M. l'AGENT COMPTABLE DU LYCÉE L.G. DAMAS**
(S'adresser à la Gestion pour des conditions de paiements)
- par Carte Bleue
- par virement sur le compte du Lycée L.G DAMAS
N° de compte : **IBAN FR76 1007 1973 0000 0010 0572 142 / BIC TRPUFRP1**
(Joindre le justificatif avec la fiche d'inscription)

Une aide financière (Fonds Social des Cantines) peut être accordée aux familles confrontées à des difficultés. Se renseigner auprès de l'Assistance Sociale du collège.

PIECES A JOINDRE :

- Relevé d'Identité Bancaire / IBAN
- Emploi du temps de l'élève
- Carte de transport

SANS FICHE D'INSCRIPTION ET SANS PAIEMENT L'ÉLÈVE NE POURRA PAS ACCÉDER A LA DEMI-PENSION.

Toute modification devra être demandée par courrier au Chef d'établissement.

Après signature de ce document, tout trimestre commencé est entièrement dû, sauf en cas d'absence justifiée et exclusion égale ou supérieure à 10 jours consécutifs (CA du 04/05/2010 Délibération N°2010/06).

Tout manque de respect d'un élève vis-à-vis du personnel éducatif ou de service, sera sanctionné par un renvoi.

La réinscription pour le 2^{ème} trimestre débutera dès le 1^{er} décembre jusqu'au 21 décembre 2023.

Date.....

Signature des parents précédée de la mention « Lu et Approuvé »